

ECOLE PRIMAIRE VILLENEUVE-LES-BOULOC

Informations école

Rentrée 2024-2025

Tel : 05-61-82-09-64

ce.0311078d@ac-toulouse.fr

HORAIRES DE L'ECOLE

lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h45 / 12h00

13h45 / 16h00

mercredi

10h00 / 12h00

HORAIRES DES APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Mercredi 9h00 / 10h00

Les APC sont des activités en petit groupe proposées par les enseignants. Elles peuvent être proposées aux élèves pour combler certaines difficultés scolaires ou faire un travail en lien avec le projet de la classe ou de l'école.

ENTRÉES/ SORTIES

L'accueil des élèves par les enseignants **commence 10 minutes avant** l'entrée en classe, c'est à dire à partir de **8h35** le matin et à partir de **13h35** l'après-midi.

Le mercredi le portail est ouvert à partir de 8h50 pour les élèves inscrits en APC puis à 9h50 pour le temps de classe.

Tous les élèves doivent être présents au moment du début de la classe
(8h45 le matin, 13h45 l'après-midi et 10h le mercredi matin).

Les élèves du CP au CM2 vont directement dans la cour de l'élémentaire le matin (entrée portail élémentaire du côté du parking de la mairie) et sont accompagnés par leur enseignant à ce même portail en fin de journée. Les élèves de maternelle seront accueillis au portail de la cour maternelle.

L'entrée dans l'enceinte de l'école, pour les élèves non-inscrits en ALAE, est strictement interdite avant 8h35.

ABSENCES

Des billets d'absence imprimés vous seront distribués en début d'année dans les cahiers de liaison ; veuillez les utiliser pour justifier des absences ou pour informer à l'avance en cas d'absence « exceptionnelle ».

Vous devez également **prévenir impérativement l'école par téléphone ou par courriel afin d'informer de toute absence et ce, dès le matin du premier jour d'absence**. Si vous connaissez la durée de l'absence, il est important de le préciser. Au retour de l'enfant en classe, il devra remettre le billet de justification d'absence du cahier de liaison à l'enseignant.

Au-delà de 4 demi-journées d'absences non justifiées, pour les enfants soumis à l'obligation scolaire, un signalement doit être fait auprès des services de l'Inspection Académique.

RENTRÉE SCOLAIRE

La **rentrée scolaire** aura lieu **lundi 2 septembre 2024 à 8h45** pour tous les élèves.

Rentrée scolaire 2024	Lundi 02 septembre 2024
Vacances de la Toussaint 2024	Fin des cours : vendredi 18 octobre 2024 Jour de reprise : lundi 04 novembre 2024
Vacances de Noël 2024	Fin des cours : vendredi 21 décembre 2024 Jour de reprise : lundi 06 janvier 2025
Vacances d'hiver 2025 Zone C	Fin des cours : vendredi 15 février 2025 Jour de reprise : lundi 03 mars 2025
Vacances de printemps 2025 Zone C	Fin des cours : vendredi 12 avril 2025 Jour de reprise : lundi 28 avril 2025
Grandes vacances 2025	Fin des cours : vendredi 04 juillet 2025